

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Règlementation Environnementale pour 2020 : Énergies & Avenir dénonce une concertation en trompe-l'œil

Il y a quelques semaines, Énergies & Avenir alertait les pouvoirs publics sur les incohérences de la nouvelle règlementation environnementale sur les bâtiments neufs et sur ses conséquences sous-estimées qui excluent de nombreux équipements et solutions performants du chauffage à eau chaude. Les récentes réunions, notamment au sein du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), montrent que cette inquiétude est partagée par l'ensemble des acteurs du bâtiment, du chauffage et des services énergétiques. L'association a appris que les textes – largement contestés – avaient pourtant déjà été notifiés par le gouvernement à la Commission européenne, laissant dès lors peu de place à un retravail qui s'avère néanmoins essentiel et réclamé par les acteurs de la filière. Face à ce mépris pour la concertation et l'implication des acteurs, Énergies & Avenir demande que le texte actuel soit retravaillé et les seuils rééchelonnés pour permettre de construire une trajectoire acceptable par tous.

Paris, le 6 janvier 2021.

Lors de la séance du 17 décembre dernier, tandis qu'ils ont appris que le gouvernement avait déjà notifié les textes à la Commission européenne, faisant peu de cas de leur avis et des discussions engagées, les membres du CSCEE ont demandé de façon unanime, des « ajustements importants » de la RE2020, ainsi que le retour à un processus de « co-construction ». Cela témoigne de la colère et de l'incompréhension collectives qui animent les professionnels du secteur. Énergies & Avenir partage cette réaction et appelle les pouvoirs publics à retravailler la règlementation qui, en l'état, menace tout un pan de l'économie autant industriel que serviciel.

Une concertation menée à marche forcée

A l'instar de l'ensemble des parties prenantes à la concertation et à la mise en œuvre de cette nouvelle règlementation, les professionnels membres d'Énergies & Avenir ont appris avec stupéfaction, le vendredi 11 décembre au soir, qu'ils ne disposaient que de cinq jours pour faire part de leurs retours sur les premiers éléments transmis par l'administration à la suite des annonces des ministres de la Transition écologique et du Logement.

« Ce n'est pas sérieux, tout le monde sait bien que cela représente un travail titanesque qui mobilise énormément de personnes à la fois. La RE2020 a certes pris du retard pour de nombreuses raisons, mais il est dangereux de bâcler la concertation! » alerte Philippe Méon, Président de l'association Énergies & Avenir. Il ajoute par ailleurs : « Cette précipitation est source d'erreurs graves! Par exemple, cet été, nous avons fait remonter à l'administration qu'une mauvaise prise en compte de la climatisation fictive faussait complètement les calculs, et là encore, on a souligné le fait que les seuils retenus excluaient une grande part des réseaux de chaleur, un comble quand on veut favoriser les ENR¹! »

Sur le plan de la méthode, l'association regrette vivement que l'administration n'ait pas fait preuve davantage d'écoute et de concertation vis-à-vis des professionnels. « Étaler la préparation d'une règlementation environnementale sur près de deux ans est une chose, donner à chaque fois une à deux semaines aux professionnels pour faire leur travail, c'en est une autre! » souligne Philippe Méon.

¹ EnR : énergies renouvelables



Une concertation, qui, pour Énergies & Avenir, aurait permis de dépasser les effets d'annonces pour mesurer les conséquences de certaines orientations abruptes et en corriger les effets néfastes pour ne pas mettre les professionnels devant le fait accompli. Aujourd'hui, l'association plaide pour que la concertation avec les professionnels reprenne, sans sacrifier aux ambitions environnementales qu'elle partage pleinement, et de façon bénéfique pour tous.

Des conséquences nocives pour l'efficacité énergétique et la filière

L'association Énergies & Avenir a toujours œuvré en faveur de la performance énergétique et de la réduction des consommations, quelle que soit l'énergie employée.

Toutefois, en tant que président de l'association, Philippe Méon, souhaite alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la réglementation avant de prochains arbitrages : « Les annonces du gouvernement sont marquées par des orientations fortes en faveur de la décarbonation – notamment l'emblématique sortie du gaz. Cependant, au-delà de l'effet d'annonce, cette prise de décision radicale fragilise toute une filière, bien au-delà du secteur gazier. »

Parmi les dégâts collatéraux et les angles morts de la future réglementation, l'association signale notamment :

- une électrification massive du chauffage or il est faux de penser que l'électricité soit 100% décarbonée en France alors qu'au contraire la réponse apportée aux pointes hivernales rappelle à quel point l'électricité carbonée de nos voisins nous est nécessaire;
- une exclusion de fait des équipements de la boucle à eau chaude, des chaudières et des PAC hybrides notamment, puisque les promoteurs seront incités à construire des bâtiments chauffés à l'électricité – or ces équipements sont issus d'une filière majoritairement "made in France" dont il ne faut négliger ni les 300 000 emplois, ni les 86 sites de production;
- une absence totale de solution en logements collectifs à l'heure actuelle, aucune solution viable n'est disponible pour remplacer les chaufferies collectives au gaz naturel ;
- une exclusion, en raison des seuils d'EGES² Energie annoncés, d'une grande partie des réseaux de chaleur, pourtant considérés comme meilleurs vecteurs des EnR&R³ locales.

Ainsi, il est faux de penser qu'exclure le gaz dans un délai de 7 mois permettra de décarboner massivement la France. La réalité est plus complexe et des solutions alternatives disponibles sur le marché, opérationnelles sur l'ensemble du territoire, compétitives et efficaces, n'existent pas toujours.

L'association déplore cette marche forcée vers la future règlementation, dont les effets sont particulièrement délétères pour l'industrie des équipements et des services du bâtiment, et demande que soit aménagée une trajectoire objective, réaliste et partagée.

Les propositions de l'association pour rectifier ces orientations

Énergies & Avenir souhaite continuer à agir en partenaire des pouvoirs publics pour l'élaboration des législations et des règlementations en faveur de la performance énergétique des bâtiments ainsi que l'atteinte des objectifs de développement durable et de neutralité carbone. L'association propose donc plusieurs alternatives pour rectifier la trajectoire de la RE2020 :

1. Réinstaurer un cadre de concertation et de véritable écoute des conseils et alertes des acteurs ;

² EGES : Indicateur des émissions de Gaz à Effet de Serre sur l'ensemble du cycle de vie

³ EnR&R : énergies renouvelables et de récupération



- 2. Inscrire la reforme dans une trajectoire beaucoup plus progressive et réaliste de réduction des émissions de carbone des bâtiments :
 - Pour les maisons individuelles : 7 kgCO2eq/m².an en 2021 (au lieu de 4), 6 kgCO2eq/m².an en 2024 et 4 kgCO2eq/m².an en 2030 ;
 - Pour les immeubles collectifs: 10 kgCO2eq/m².an en 2024 (au lieu de 6) et 6 kgCO2eq/m².an en 2030;
 - Ces trajectoires d'émissions carbone sont de nature à permettre une performance significativement meilleure par rapport à la précédente réglementation RT2012, en assurant notamment une réduction de l'ordre de 50% pour la maison individuelle dès 2021, et de 30% en 2024 pour le logement collectif.
- 3. Reporter la réforme dans les immeubles tertiaires (bureaux et enseignement) tant que des seuils viables n'ont pas été discutés à ce jour, aucun seuil n'a été communiqué à la filière.
- 4. Prendre davantage en compte la place des équipements hybrides et de toutes les solutions qui contribuent au développement de la chaleur renouvelable à travers des boucles d'eau chaude à la taille d'un bâtiment ou d'un quartier.

Enfin, les professionnels d'Énergies & Avenir rappellent que plusieurs questions fondamentales restent en suspens depuis plusieurs mois, malgré leur sollicitation, notamment concernant l'accès au moteur de calcul de la RE2020 et le renouvellement des Titres V issus de la RT2012.

Contact presse:

Agence BCW pour Énergies & Avenir : Tania Chemtob – <u>tania.chemtob@bcw-global.com</u> – 06.29.64.97.17 ; Vincent Prévost – <u>vincent.prevost@bcw-global.com</u> – 06.35.59.46.64

A propos d'Énergies & Avenir : l'association des professionnels engagés pour le développement du chauffage durable :

L'association Énergies & Avenir, créée en 1991, a pour mission de proposer et de promouvoir, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, des solutions techniques permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux de demain et d'engager concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique en France. Elle regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude - fournisseurs d'énergies, organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, fabricants et distributeurs d'équipement - tous convaincus de la nécessité du développement du chauffage durable.

Énergies & Avenir est aujourd'hui identifiée comme un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, reconnue pour sa grande expertise technique dans le domaine de la thermique des bâtiments et par la force de ses propositions en faveur de solutions innovantes.

La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros et 300 000 emplois en France. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non délocalisables.